



**La Ministre des affaires
sociales et de la santé**

**Le Ministre du travail,
de l'emploi, de la formation
professionnelle et du
dialogue social**

**La Ministre des sports,
de la jeunesse, de l'éducation
populaire et de la vie
associative**

4 DEC. 2012

A

Monsieur Denis MORIN, secrétaire général,
Monsieur Joël BLONDEL, directeur de la DAGEMO,
Monsieur François CARAYON, directeur de la DAFIIS,
Monsieur Philippe SAMSON, assurant l'intérim de la
DRH

Monsieur le Secrétaire Général,

La création du Secrétariat général des ministères sociaux en 2005 a permis d'engager des premières mutualisations entre les directions support, dans le domaine des ressources humaines ainsi que pour certaines composantes du réseau informatique ou pour certains aspects logistiques.

Nous souhaitons aujourd'hui améliorer la qualité des services rendus et gagner en expertise et en efficience de nos moyens. Il nous semble souhaitable, en particulier, d'accentuer la professionnalisation de la fonction ressources humaines de nos ministères, de nous doter d'une unité commune des systèmes d'information d'une taille suffisante pour assurer l'ensemble des fonctions dans ce domaine, ainsi que d'acquérir une plus grande efficacité dans les domaines budgétaire et comptable imposée par le nouveau décret relatif à la gestion budgétaire et comptable publique.

Nous vous demandons de nous faire, en lien avec les directeurs de la DRH, de la DAFIIS et de la DAGEMO, des propositions d'amélioration du fonctionnement et de l'organisation du Secrétariat général et des directions rattachées, s'appuyant sur une mutualisation renforcée de nos forces en matière de gestion des ressources humaines, de systèmes d'information, de gestion financière, budgétaire et comptable, de logistique et d'immobilier, tout en continuant d'affirmer l'identité des cultures professionnelles de nos différents ministères.

Dans le domaine des ressources humaines, vos propositions porteront sur les fonctions de gestion (paye, gestion de la masse salariale, administration des corps communs), sur l'amélioration de la gestion des corps, la formation, l'organisation des carrières, la gestion prévisionnelle des emplois, des compétences et des parcours. Vous veillerez à ce que soit développée une dimension de proximité dans les réponses apportées.

Dans ce cadre, vous proposerez des modalités de mise en œuvre d'un partenariat resserré avec l'éducation nationale afin d'assurer une gestion plus fluide des personnels de ce ministère affectés dans nos services et plus globalement pour faciliter les échanges et les passerelles entre la sphère éducation nationale et la sphère jeunesse et sports.

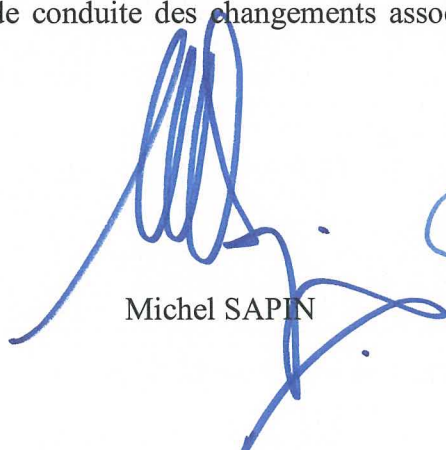
Vous nous proposerez une organisation et un fonctionnement des fonctions support permettant de répondre aux exigences suivantes :

- un dialogue social de qualité avec l'ensemble des partenaires sociaux et des représentants des personnels au sein de vos directions, ainsi que la pleine association de votre encadrement et des agents à l'ensemble de cette démarche ;
- le respect de l'identité de chacun de nos ministères et de chacune des cultures professionnelles. Celle-ci passera en particulier par l'existence d'un comité technique propre à chaque ministère. Une attention sera portée aux compétences métiers de chacun des ministères ;
- l'amélioration de la gestion des corps en développant une approche « métiers » devra se faire dans le respect des spécificités de chaque ministère et se traduira dans l'organisation et le fonctionnement de la direction des ressources humaines, ainsi que dans les modalités d'animation et de gestion des personnels. Vous serez attentif en particulier à la question de l'affectation des professeurs de sport exerçant des missions de conseillers techniques sportifs auprès des fédérations sportives, à traiter en lien étroit avec la direction des sports ;
- la recherche d'amélioration des prestations fournies, en renforçant les pôles d'expertise dans les domaines techniques (achats, marchés, contrôle de gestion, sécurité des systèmes et réseaux informatiques, etc.), y compris par le réexamen des procédures et circuits de gestion ;
- l'association étroite à votre réflexion de toutes les directions métiers et services concernés ;
- l'accompagnement du changement qui pourrait résulter de vos propositions, pour les collectifs de travail et pour chaque agent individuellement.

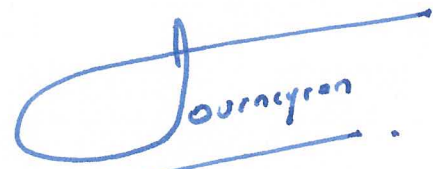
Nous souhaitons que vous puissiez nous adresser vos propositions d'organisation et de fonctionnement, ainsi que de conduite des changements associés, ainsi qu'un calendrier de mise en œuvre, d'ici 3 mois.



Marisol TOURAINE



Michel SAPIN



Valérie FOURNEYRON